

Le sexisme est omniprésent au quotidien et peut se manifester de diverses manières.

## **Le sexisme “bienveillant”**

« Bonjour, comment ça va ma belle ? »

« C'est bien d'avoir une femme DRH, elles sont plus à l'écoute »

## **Le sexisme masqué**

« Il ne peut pas faire le café, c'est bien connu les hommes ne savent pas faire deux choses en même temps ! ».

« Paul, pouvez-vous porter cette armoire ? ».

## **Le sexisme hostile**

« Vivement que Jean-Claude revienne, lui au moins, il en a dans le pantalon »

« Ça ne peut pas être ta femme qui prend le congé enfant malade ? »

Le sexisme induit des comportements qui sont interdits et donc punis par la loi.

## **L'agissement sexiste, c'est... interdit par le droit du travail**

“Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.”

(Art. L. 1142-2-1 du Code du Travail)



**Sanctions disciplinaires par l'employeur**

## **L'outrage sexiste ou sexuel, c'est... un délit**

“Tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.”

(Art. 222-33-1-1 du Code Pénal)



**3 750 euros d'amende**

# LE SEXISME

## Le harcèlement sexuel, c'est... un délit

*“Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.”*  
(Art. 222-33 du Code pénal)



**2 ans de prison et 30 000 euros d'amende**

## Le sexisme, c'est... une discrimination.

Le sexisme se définit comme une **attitude discriminatoire adoptée à l'encontre d'une personne en raison de son sexe** (féminin ou masculin).

Sur la base de **la supposition que les femmes sont inférieures aux hommes**, le sexisme associe à chaque sexe des rôles spécifiques dans la société.

**Le sexisme se manifeste au quotidien** par des comportements qui contribuent à **ancrer ces préjugés** dans la pensée collective.

Peu importe la façon dont le sexisme se manifeste, il reste **une discrimination**, attitude interdite par la loi puisqu'elle va à l'encontre du **principe d'égalité**.

## L'agression sexuelle, c'est... un délit

*“Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou commise sur un mineur par un majeur.”*  
(Art. 222-22 du Code Pénal)



**5 ans de prison et 75 000 euros d'amende**